

RAISONS :

Il a été mis en évidence au cours des essais de fatigue effectués sur la voilure des initiations de criques au niveau de quelques alésages fixant le revêtement du bord de fuite de la voilure. Cette situation non corrigée pourrait entraîner une diminution de l'intégrité structurale de la zone concernée.

ACTIONS :

Les mesures suivantes sont rendues impératives à la date d'entrée en vigueur de cette Consigne de

- Avant accumulation de 7100 vols ou 31000 heures de vol depuis le premier vol de l'avion à la première de ces deux échéances atteinte, remplacer les fixations qui maintiennent le revêtement du bord de fuite de la voilure (montage avec jeu) par des fixations avec boulonnage par interférence conformément aux instructions du Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A340-57-4059

NOTA : Afin de réduire l'ampleur des réparations et la durée d'immobilisation de l'avion, il est recommandé par le constructeur d'appliquer le Bulletin Service A340-57-4059 5600 vols ou 25000 heures de vol à la première de ces deux échéances atteinte.

REF. : Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A340-57-4059 Rév. 2
(ou toute révision ultérieure approuvée)

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 18 SEPTEMBRE 1999